

Dé tu lé long du payi
On fa sa feite aus'jors'hui.

C'est por to l'bin qué' no fâ!
Et q' jamâ n' no z'a reubia.
Aus bin q' ce' on bon efan!
No l'olin feite de to ban.

Mâ dé ce' n'ia nion qui pleuro,
On médj', on braille et on ré

«*Toujours langue varie...*»

Mélanges Andres Kristol

édités par Federica Diémoz, Dorothée Aquino-Weber,
avec la collaboration de Laure Grüner et Aurélie Reusser-Elzingre

« Toujours langue varie... »

*Mélanges de linguistique historique du français
et de dialectologie galloromane offerts
à M. le Professeur Andres Kristol
par ses collègues et anciens élèves*

édités par Federica DIÉMOZ, Dorothée AQUINO-WEBER,
avec la collaboration de Laure GRÜNER et Aurélie REUSSER-ELZINGRE



LIBRAIRIE DROZ S.A.
11, rue Massot
GENÈVE
2014

© Copyright 2014 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.

L' (Les) auteur (s) de ce document a/ont l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de leur institution.

Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.

Merci de contacter droz@droz.org <http://www.droz.org>

RESTE-T-IL DES MARQUES DE L'ORAL DANS LES SERMONS DE CALVIN ?

Carine SKUPIEN DEKENS
Université de Neuchâtel

Introduction

Dans le continuum entre l'oral et l'écrit où se situe tout discours (Koch / Esterreicher, 2001, p. 586), le sermon ne se laisse pas facilement placer, ses avatars s'y éparpillant d'un bout à l'autre. En effet, un sermon d'avant l'ère audiovisuelle pouvait être à la fois une performance orale, un manuscrit qui circule dans des cercles plus ou moins larges, une publication pirate, un manuscrit révisé pour la publication mais sans l'autorisation de l'auteur, enfin, une publication autorisée par l'auteur (Maingueneau, 2009, p. 39). Ainsi, les *marques de l'oral*, normalement présentes lors de la performance elle-même, subiront-elles des remaniements, seront-elles filtrées, voire expurgées, lors du passage progressif vers un texte écrit élaboré, digne d'être publié, un «oral scripturalisé» (Adam, 2005, p. 140).

L'éventail de ces formes est illustré à merveille par l'important corpus de sermons prononcés presque quotidiennement par Jean Calvin à Genève, entre 1541 et sa mort, en 1564, dont une grande partie a été «recueillie mot à mot»¹ par un tachygraphe talentueux, Denis Raguénier, du 29 septembre 1549 à sa mort en 1560 ou 1561. Si les manuscrits de l'officine de Raguénier ont parfois disparu ou, pour ceux qu'on a pu conserver, sont illisibles, puisqu'il avait inventé un système pour «écrire par nombres & chiffres, sans oublier un mot de ce qui se prononçoit»², un grand nombre d'entre eux ont été édités et

¹ *Sermons de M. Jean Calvin sur le V. livre de Moyse nommé Deuteronomie, recueillis fidelement de mot à mot, selon qu'il les preschoit publiquement.* Avec une preface des Ministres de l'Eglise de Geneve, & un advertissement fait pas les Diacres. A Genève, De l'imprimerie de Thomas Courteau, 1567.

² *Sermons de Jean Calvin sur les deux Epistres S.Paul a Timothee, & sur l'Epistre a Tite.* imprimé à Genève par Conrad Badius, 1561 «Aux povres fideles espars par le pays de

réédités, avec ou sans l'accord de Calvin. C'est lors du passage du manuscrit de Raguénier à la planche de l'imprimeur que d'éventuelles retouches ont pu être apportées au texte³.

Dans le présent travail, on cherchera, à travers l'exemple d'un petit corpus de sermons, quelles sont les traces de la réalisation historique orale du sermon du grand réformateur, les « aspects de sa matérialité discursive » (Adam, 2005, p. 55), que les imprimeurs auraient pu laisser passer, volontairement ou non.

La conscience linguistique de Calvin et des imprimeurs

Presque toutes les préfaces des sermons publiés insistent sur la réticence du Réformateur à la publication de ses sermons. Les raisons avancées montrent que Calvin avait une conscience très fine des divergences entre les codes, et de l'inadaptation des sermons au code écrit. Ainsi, Conrad Badius confesse-t-il n'avoir obtenu une permission du bout des lèvres pour « mettre en lumière » les sermons sur les 10 commandements qu'à force d'importuner le maître.

Mesmes jamais [Calvin] n'a este d'avis, & n'a voulu permettre qu'on en imprimast aucuns, fors quatre pour le soulagement des povres fideles qui cherchent la liberte Evangelique⁴, & cependant trouvent tant d'empeschemens qu'ils ne s'en peuvent desveloper: ce qu'il fest aussi en partie pour s'acquitter d'une promesse qu'il avoit faite, de mettre quelque jour quelques Homelies en lumiere. Les autres qui ont este depuis adjoints a ces quatre, ç'a plus este d'une permission constante & forcee, ou plustost importunite, que de franche volonte & consentement. Ce qu'il faut aussi que je confesse de ceux-cy: car jamais ne m'eust permis les imprimer, en ayant desja este requis d'autres fois sinon que je l'eusse pressé, & souvent importuné⁵.

C'est essentiellement parce que les sermons sont destinés à un public particulier, donc prononcés très simplement, voire grossièrement, et, par là-même impropres à une diffusion écrite plus large que Calvin s'oppose à leur publication.

France, qui desirent de vivre saintement en Iesus Christ, Conrad Badius desire paix & salut en Dieu».

³ L'histoire des différentes éditions de ces sermons a été décrite par J.F. Gilmont (1997, p. 106-116).

⁴ Il s'agit des *Quatre sermons* (1552) cités ci-dessous.

⁵ «L'Imprimeur à l'Eglise de Jesus Christ, S.», Calvin (1557, p. 5-6).

Non qu'il soit si chagrin & difficile de sa nature : mais d'autant que toute son entente est à ce que les œuvres qu'il met en lumière, sortent avec tous leurs ornemens, il luy fait mal que ce qu'il a presché simplement & nuement pour *s'accomoder à la rudesse du peuple*, sans appareil ne disposition exquise, soit subit mis en lumière, comme s'il affectoit que tout ce qu'il dit soit incontinent semé par tout, & que le monde soit rempli de ses escrits⁶.

En 1563, c'est l'éditeur des *Sermons sur le livre de Job* qui reprend le *topos* de la simplicité d'un message authentique, destiné aux plus grossiers. L'allusion au *commun langage françois*, considéré comme une aide à la compréhension, peut être étonnante, puisque la première langue des auditeurs genevois est le francoprovençal. Il ne fait cependant aucun doute que la compréhension du français ne pose aucun problème⁷. Il faut donc comprendre qu'il s'agit du français par opposition au latin d'autres textes de Calvin.

C'est ce qui a esmeu aucuns bons personnages à mettre en lumière ceste année ces Sermons du fidele Serviteur de Dieu & de son Eglise Maistre Jean Calvin sur ce livre de Job : jaçois que luy-mesmes qui en est l'auteur, & de la bouche duquel ils ont esté recueillis, y resistast qu'en luy est : comme il a fait quant à ses autres sermons. Au reste, combien que d'autres savans personnages ayent travaillé pour donner intelligence plus facile de ce livre par leurs escrits : toutesfois outre ce que ces sermons sont en *commun langage Francois*, la manière de tracter la doctrine y est si simple, & compassée à la portée des plus grossiers (comme on dit) sans toutesfois omettre les choses necessaires, d'avantage appliquée par ci par là à l'usage du temps present, que pour certain tous ceux qui voudront juger droictement & sans malignité, trouveront encore icy un bon ayde, & auront dequoy se contenter⁸.

Dans un autre ordre d'idée, les imprimeurs, reprenant les réticences de Calvin, invoquent les différences intrinsèques des deux codes. Ainsi, dans sa préface aux sermons sur les deux Epîtres de Saint Paul à Timothée, & sur l'Epître à Tite de 1561, Conrad Badius revient plus longuement sur cette différence de style, précisant même en quoi elle consiste :

Que si vous n'y trouvez une telle disposition comme on pourroit requerrir en un escrit premedité & digeré de longue main, ne vous en prenez à l'auteur, qui les a simplement prononcez selon que l'Esprit de Dieu luy a donné à parler, sans y avoir regardé de plus pres, s'arrestant du tout au

⁶ Calvin (1557, p. 6).

⁷ Voir à ce propos Skupien 2013.

⁸ Calvin (1563), « Epître ».

sens & vraye interpretation de l'Escriture, & s'accommodant à la rudesse de son troupeau, & à la capacite des infirmes. Aussi ne les a-il pas faits à l'intention qu'ils fussent mis en lumiere : & mesmes j'ose dire que ce n'est pas de son vouloir qu'ils le sont, autrement il n'est pas tant despouveu de grace de bien dire, qu'il ne les eust enrichis de l'ornement requis en telles Homelies qu'on fait à loisir. Par ainsi si vous trouvez des sentences concises & propos entrecoupez, considerez que le geste qu'on ha en prononçans, aide beaucoup à l'intelligence, lesquels estans leus, bien souvent n'ont telle grace qu'ils ont estans prononcez. Puis quand on est accoustumé au style & façon d'enseigner d'un Pasteur, on entend, par manière de parler, à demi mot, ce qu'il veut dire. Ne vous arrestez donc pas tant à l'ornement externe, qu'à la purete de la doctrine⁹.

On retrouve ici l'absence d'ornement, mais l'imprimeur insiste sur le manque de construction du discours (*disposition*) et la brièveté des phrases, dont certaines seraient entrecoupées¹⁰. Sur la base des intuitions des auteurs des préfaces, imprimeurs, éditeurs, ou de Calvin lui-même, on peut dégager trois points¹¹ qui sont désignés comme propres à l'oral (et donc impropres à la publication) dans les sermons analysés ici :

- les marques de l'énonciation
- la longueur des phrases
- la structuration du discours.

Il s'agira de les confronter aux textes, en faisant jouer les contrastes entre les différents niveaux de stripturalisation de mon corpus.

Corpus et méthode

Ce sont des textes consacrés à l'explication des dix commandements (Deutéronome 4, à partir du verset 44) qui seront analysés pour cette recherche¹². Le texte le plus proche de l'énonciation est celui qui a été

⁹ Calvin (1561, p. III), «Aux povres fideles espars par le pays de France, qui desirent de vivre saintement en Jesus Christ, Conrad Badius desire paix & salut en Dieu».

¹⁰ A propos du style concis de Calvin, voir Gilmont (1997, p. 167-169).

¹¹ La question du lexique est délibérément laissée de côté dans cet article. Cela fera l'objet de recherches futures.

¹² Il est évident qu'il faudrait exploiter un corpus important pour arriver à des conclusions satisfaisantes. Mais en l'état, il n'existe pas de corpus de textes numérisés utilisables pour les recherches en linguistique, j'ai donc dû me contenter de textes saisis par mes soins. Un portail Calvin est à venir chez Droz.

recueilli «sur le champ et mot a mot de ses predications¹³, lors qu'il preschoit le Deuteronomie, sans que depuis y ait este rien adjouté ne diminué», le jour des sermons choisis, respectivement le 7 juin et le 12 juin 1555. Ce manuscrit a disparu de la Bibliothèque de Genève (Gagnebin, 1961, p. XX), mais il a servi de base à plusieurs éditions parallèles dont l'histoire compliquée est due à une double réticence, celle de Calvin lui-même, conscient que le style oral des sermons se prêtait mal à une publication, et celle des administrateurs de la «Bourse française des pauvres étrangers», qui avaient payé Denis Raguénier pour son travail de saisie. En effet, les manuscrits des sermons étant considérés «comme un bien singulier appartenant aux povres estrangers, aux despens desquels ledit escrivain estoit entretenu»¹⁴, les diacres se sont opposés, mais sans succès, aux publications sauvages qui furent imprimées, pour ces sermons-là, en 1557, chez Conrad Badius, sous le titre *Sermons de M. Jehan Calvin sur les dix commandemens de la Loy, donnee de Dieu par Moyse, autrement appelez le Décalogue : recueillis sur le champ et mot a mot de ses predications, lors qu'il preschoit le Deuteronomie, sans que depuis y ait este rien adjouté ne diminué*, puis, avec le même titre et les mêmes préfaces en 1562 chez Bertrand Bodin. Ce n'est qu'en 1567 que le texte fut «mis à jour» par les ayant-droit, chez Thomas Courteau.

C'est la première édition de ce texte, datant de 1557, qui sera utilisée ici, pour sa proximité chronologique avec la proclamation du sermon lui-même, mais aussi parce que, n'émanant pas du système officiel de publication des sermons, elle est moins susceptible d'avoir été retravaillée par Calvin ou par un autre responsable des publications. Conrad Badius, précise d'ailleurs bien dans la préface de cette édition que les sermons sont publiés tels quels :

Parquoy, jay choisi entre autres les sermons de nostre fidele Pasteur Jean Calvin sur les dix Commandemens de Dieu, lesquels ont este recueillis sous luy (comme aussi tous les autres qu'il fait) par l'escrivain ordinaire, sans que depuis il y ait mis la main, ou les ait reveus en sorte que ce soit. Ce que je di pource qu'on pourroit penser qu'il les auroit limez & polis en la maison tout à son loisir, pour en faire monstre, mais je vous puis asseurer qu'ils sont tels que Dieu luy a donné de prononcer publiquement, sans qu'il y ait adjousté ou diminué un mot¹⁵.

¹³ Titre complet de l'édition de 1557, voir bibliographie.

¹⁴ Préface des «Diacres et administrateurs des bien aumosnez aux poures estrangers qui se sont retirez en ceste ville de Geneve pour la parolle de Dieu», (Calvin, 1567).

¹⁵ «L'Imprimeur à l'Eglise de Jesus Christ, S.» (Calvin, 1557, p. 3). Il faut cependant se méfier de cette affirmation. Il s'agit d'un *topos*.

Une rapide comparaison avec l'édition officielle de 1567 permet de constater la grande proximité des textes l'un avec l'autre (outre quelques variantes graphiques), ce qui laisse supposer une grande fidélité avec l'original. Les deux premiers sermons de 1557 ont été transcrits par moi et comportent un total de 11'527 mots.

Les caractéristiques syntaxiques, stylistiques ou pragmatiques de ce texte seront comparées à celle de deux petits textes de contraste. L'un est extrait d'une œuvre écrite par Calvin dans le but d'être publiée, et qui n'a pas de composante orale, les *Commentaires de M. Jean Calvin, sur les cinq livres de Moïse*, publiée à Genève, chez François Estienne, en 1564. L'extrait choisi concerne les versets du Deutéronome qui font l'objet des sermons de 1555¹⁶. L'autre est tiré des seuls sermons revus par Calvin lui-même, dans le but d'être publiés, les *Quatre sermons fort utiles pour nostre temps*, parus en 1552. Dans la préface, Calvin lui-même explique qu'il était «expedient de reveoir & reduire en ordre un sermon que j'avoye fait [...] duquel la somme avoit este recueillie»¹⁷. Les deux textes de contraste totalisent 7030 mots.

Ces trois extraits ont été transcrits dans le strict respect de la graphie d'origine¹⁸ et de la ponctuation. Ils ont ensuite été traités par le logiciel LGeRM (*Lemmes, Graphies et Règles Morphologiques*) du laboratoire *Atilf* de l'Université de Lorraine¹⁹. Les textes ont ainsi été lemmatisés, et toutes les formes ont été étiquetées. Par ailleurs, des applications syntaxiques ont été développées pour ce projet, notamment l'analyse de la ponctuation et le comptage automatique de nombre de mots par phrase.

¹⁶ Sur le parallèle entre les sermons et les commentaires, voir Engammare (2004, p. 107-137).

¹⁷ «Jehan Calvin a tous vrais Chrestiens qui desirent l'avancement du regne de nostre Seigneur Jesus Christ», Calvin (1552, p. 2).

¹⁸ Seuls les i/j et u/v ont été discriminés.

¹⁹ Je remercie très vivement M. Gilles Souvay, ingénieur à l'ATILF de l'Université de Lorraine, qui a non seulement mis le logiciel à ma disposition mais qui l'a aussi adapté aux besoins de cette recherche.

*Les marques de l'énonciation*²⁰Le statut de l'énonciateur : *les voix de Calvin*

On cite souvent une riposte de Calvin «De me non libenter loquor»²¹ pour souligner sa discrétion. Mais sait-on si cette retenue était semblable quel que soit le genre et le code du discours ? On a pu compter les «*je*» dans les discours de Calvin, soit pour en relever l'extrême rareté, ou alors pour examiner le contenu des passages où la première personne était présente²². Je voudrais ici observer la distribution des *Je* entre les trois genres de textes choisis, et me demander qui est *je*. Quelle posture auctoriale Calvin adopte-t-il lorsqu'il s'adresse à ses fidèles, auditeurs ou lecteurs ?

Il faut d'abord constater que la proportion de formes à la première personne est plus importante dans les discours oraux, et qu'elle s'amointrit avec l'élaboration vers l'écrit²³, dans nos textes. Ainsi, on compte à peu près la même proportion de *je* (ou *j'*) (sur le nombre total de mots comptés par le lemmatiseur) dans les *sermons* de 1557 (48 formes / 11973 mots = 0.4%) et dans les *Quatre sermons* de 1552²⁴ (sans l'extrait de la préface 14 / 2866 = 0.48%); puis seulement 0.2 % dans les *Commentaires* de 1564. Si l'on compare avec le texte de l'*Institution chrétienne*²⁵ où l'on ne trouve plus que 0.032% (251 / 777127) de formes de la première personne du singulier, on peut affirmer que la présence de l'auteur est plus marquée dans les discours oraux, ce qui semble logique, et qu'elle diminue au fur et à mesure de l'élaboration du discours. Cependant, il est plus intéressant de se demander qui est ce *je*. On constate en effet que dans les *Sermons* de 1557 qui servent de base à cette recherche, *je* n'est jamais Calvin. Sur les 48 occurrences de *je* ou *j'*, on trouve :

²⁰ On ne verra pas ici les déictiques spatio-temporels faute de place. A noter cependant que Calvin ne fait pas référence, dans ces extraits, aux circonstances précises des sermons, mais plutôt à un *aujourd'hui*, dans lequel se situe la communauté des croyants opposé au temps de l'ancienne alliance, ou d'avant la Réforme.

²¹ Calvin (1566, p. 147), cité d'après Stauffer (1980, p. 183).

²² Certains passages des sermons où Calvin s'exprime à la première personne ont été examinés par Stauffer (1980, p. 184-223).

²³ Max Engammare (2004, p. 120) souligne au contraire l'importance des formes à la première personne dans les *Recueils des opuscules* de 1566. Il s'agit de textes polémiques, ou la présence auctoriale est forte. Nos extraits sont des commentaires bibliques, d'un tout autre ordre.

²⁴ Sur les extraits analysés.

²⁵ Recherche effectuée sur Frantext. Le genre de texte est évidemment déterminant, et il faut bien se garder de généraliser ces proportions.

- *Je = Dieu* dans une citation biblique (9 occurrences)

Il est dit consequemment que Dieu a enseigné le peuple, disant, JE SUIS L'ÉTERNEL TON DIEU QUI T'AY TIRÉ DE LA TERRE D'ÉGYPTE : TU N'AURAS POINT D'AUTRE DIEU DEVANT MA FACE. (Sermons, 1557, p. 24)

- *Je = Dieu* où Calvin parle «comme si» il était à la place de Dieu, en discours direct²⁶ (26 occurrences)

[...] c'estoit comme si Dieu les eust despitez, *pour dire*, *Je* vous avoye appelez pour posseder une terre laquelle a este dediee a mon service: là vous n'eussiez rien veu qui vous eust peu offenser: car mon Sanctuaire eust este dressé au milieu de vous, j'eusse este adoré purement selon ma Loy [...] (p. 8)

- *Je = n'importe qui des fidèles*, dans un discours direct (5 occurrences)

[...] nous serons bien aides quand nous trouverons quelque couleur pour dire, O! je ne scay si ceste parolle est de Dieu, je ne scay si elle s'adresse a moy, je ne scay a quelle condition. (p. 22)

Dans 7 cas, on pourrait considérer qu'il s'agit bien de la personne de l'énonciateur, mais dans une posture méta-énonciative. Ces cas sont particulièrement intéressants, car ce sont les seuls qu'on peut considérer comme propres au discours oral; nous avons là des marqueurs discursifs comme éléments de structuration du discours oral, voire des *phatèmes*, «termes qui ont pour fonction d'attirer ou de maintenir l'attention d'autrui» (Riegel *et al.*, 1994, p. 36): «comme j'ay desja dit» (p. 9); «comme j'ay desja touché» (p. 24); «je vous prie» (p. 13).

Ainsi donc, lorsque Calvin parle librement, on constate qu'il émaille son propos de marqueurs discursifs structurants, dans un souci pédagogique évident²⁷, mais c'est surtout le fait qu'il ose parler «à la place» de Dieu qui est frappant (26 fois, *Je = Dieu*). En effet, on ne retrouve pas cette posture-là dans les autres textes.

Dans l'extrait choisi des *Quatre sermons* de 1552, qui ont pour particularité de ne pas être basés sur un commentaire biblique cursif, mais construits autour d'une thématique polémique, le «Sermon auquel tous Chrestiens sont

²⁶ Le discours direct est indiqué systématiquement dans l'édition de 1557 par une virgule suivie d'une majuscule.

²⁷ On peut considérer que les fréquentes récapitulations du type «Voilà ce que nous avons a retenir icy» font partie de la même catégorie de marqueurs. Nous y reviendrons.

exhortez de fuir l'idolatrie exterieure», le *Je* de Calvin est beaucoup plus personnel (12 occurrences), puisqu'il exhorte ses coreligionnaires à ne pas céder à l'idolâtrie papiste.

Quelqu'un repliquera, qu'il est là traicté de ceulx qui se fient aux idoles, & s'y abusent par incredulite. *Je* le confesse : mais *je* respon au contraire, que si ceulx qui attribuent du tout l'honneur de Dieu aux idoles, sont pleinement retracez de luy : ceulx aussi pour le moins s'en esgarant. (*Quatre sermons*, p. 6r)

On constate aussi dans ces sermons-là, retravaillés par Calvin en vue de la publication, l'absence totale de discours méta-énonciatif du type «comme je l'ay desja dit». Ce sont clairement des marques de l'oral que l'auteur et non l'orateur a identifiées et supprimées, dans un travail de «décontextualisation de la situation d'énonciation propre à l'écrit» (Adam, 2005, p. 55). De même, Calvin ne se permet pas de parler à la place de Dieu. Aura-t-il supprimé ces passages en retravaillant le texte ou ne les aura-t-il pas prononcés du tout puisque le sujet s'y prêtait moins ? On ne peut pas le savoir. Quant au texte des *Commentaires*, on y trouve de manière générale deux fois moins de formes à la première personne que dans les deux autres textes, et jamais Calvin n'ose prendre la parole pour Dieu lui-même. Il occupe clairement le statut d'auteur :

Dieu, doncques ne veut point qu'on luy introduise des compagnons pour les luy mettre en barbe. Cependant *je* trouve bien convenable que Dieu ait regardé à la manifestation qu'il avoit donnée à son peuple, pour le retenir en la droite pureté de religion. (*Commentaires*, p. 159)

Ainsi, on ne peut pas traiter toutes les formes à la première personne comme des marques de l'énonciation, puisque *je* n'est pas forcément Calvin. Des spécificités de l'oral, comme les incisives, *di-je*, ou, *je vous prie*, sont effectivement bien présentes dans les *sermons* retranscrits tels quels, ce qui prouve la fidélité de la transcription, mais il me semble que la liberté que prend le Réformateur pour parler «comme» Dieu, quasi à sa place, est encore plus symptomatique de la posture de prédicateur, dont la parole doit venir d'ailleurs, selon les contraintes génériques du sermon, pour «donner l'impression qu'une Voix transcendante parle à travers sa voix» (Maingueneau, 2009, p. 42). D'ailleurs, cette posture est totalement assumée par le Réformateur :

Si Dieu parle à nous, il nous semble que ce n'est rien, d'autant que sa Parole nous est prêchée par les hommes mortels. Car voilà un homme qui parle en chaire, et nous ne sommes point touchés de cette doctrine comme il est requis ; il y devrait avoir là une majesté céleste, et nous sommes si lourds et grossiers que nous ne connaissons point que *c'est Dieu qui*

parle». 76^e sermon sur le Deutéronome (CO XXVII, p. 107, cité par R. Stauffer, 1980, p. 169)

Présence ou absence des destinataires

Les sermons prenant fortement à partie les fidèles présents, on pourrait s'attendre à trouver des marques d'adresse aux destinataires. Une recherche sur les formes de la deuxième personne du singulier et du pluriel montre qu'on ne trouve ces occurrences que dans les discours directs attribués à Dieu par Calvin (inventés ou cités) quand Dieu s'adresse à son peuple. Par exemple

Cest ce qu'emporte ce titre qu'il s'attribue en ce passage [l'Eternel], disant, Je ne suis point seulement l'Eternel qui viene yci pour *t'*effrayer, mais je suis quant & quant ton Dieu, je *t'*ay choisi a moy, je veux que *tu* sois mon heritage. (1557, p. 27)

Dans les *Quatre sermons* de 1552, réécrits par Calvin, on ne trouve que 2 *vous*, dont un seul vraiment adressé aux lecteurs, dans la préface de l'auteur :

Je prie nostre bon Dieu que je n'aye point travaille en vain, mais que *vous* soyez edifiez par mon labeur, selon que je le desire.

On ne trouve aucune forme à la deuxième personne dans l'extrait des *Commentaires* de 1564. Cependant, il faut se demander si la personne représentant le véritable destinataire de l'élocution homilétique n'est pas la première personne du pluriel. En effet, si le *Je* représente majoritairement le Destinataire transcendant, Dieu qui parle à travers la bouche du prédicateur, le *je* de Calvin, en tant que chrétien, s'intégrera au *Nous* de la communauté des croyants. On constate en effet que la présence de la première personne du pluriel est massive. Dans les sermons de 1557, on n'en compte pas moins de 558 occurrences (4.84% du total des mots), toutes fonctions confondues, pour 63 pronoms personnels de la première personne du singulier (*Je, me, m', moi*). Il apparaît clairement que la personne du prédicateur disparaît, diluée entre la posture transcendante (Dieu parle par la bouche du prédicateur) et la posture communautaire (Calvin dans la communauté des croyants). C'est véritablement dans la première personne du pluriel que se trouve la voix du prédicateur, à l'exclusion de celle de Dieu, et du destinataire.

Quand donc un tel vice se declare en *nous*, d'autant plus nous faut-il retenir l'avertissement qui est yci contenu : c'est ascavoir que si *nous* voulons souffrir que Dieu soit nostre maistre, *nous* trouverons en son eschole toute perfection de sagesse. Car la Loy est desja pour *nous* rendre prudens : & puis elle contient (comme *nous* avons dit) les articles qui sont pour *nous* unir a nostre Dieu : & voyla où est nostre felicite & gloire. (1557, p. 7)

On trouve dans cet extrait les deux voix du *nous*, orateur («Comme nous avons dit»), et destinataire (tous les autres *nous*). Seule la première de ces voix relève des traces de l'oral. Dans les sermons retravaillés par Calvin (1552) on trouve 73 *nous* (2.6% du total de mots), dont un seul représentant le locuteur, «Et sur tout, quand le texte que *nous* avons a exposer, nous mene là.» (5v). Tous les autres cas assument la communauté.

Dans les *Commentaires* de 1564, il faut d'abord remarquer la faiblesse du nombre de *nous*, 19 sur 4'201 mots (0.45%), mais le «nous» auctorial est plus présent, 3 sur 19, avec des allusions claires au travail intellectuel de l'auteur, comme «Car en Hebreu ce mot que *nous* avons translaté Devant, signifie souvent Vis-à-vis» (*Commentaires*, p. 159). Dans la majorité des cas, cependant, on a affaire avec un «nous» communautaire. Il est intéressant de noter que la proportion de *nous* diminue avec l'éloignement de la situation d'énonciation. 4.84 % dans les sermons transcrits sur le vif, 2.6 % dans ceux que Calvin a réécrits, puis seulement 0.45 % dans les *Commentaires*.

La période de l'oral / la phrase de l'écrit

La forme donnée à la «phrase» lors de la transcription par Raguenier des sermons devrait être analysée avec nuance. On sait bien que la notion de *phrase* n'est pas adaptée au code oral spontané (voir Luzzati, 1985), et qu'il serait préférable de parler de *période*. L'oral scripturalisé²⁸ des transcriptions destinées à être lues²⁹, genre dont fait partie le texte de 1557, sera composé de *phrases*, adaptées à la forme écrite finale, construites avec des fragments de *périodes*, propres à l'oral d'origine. C'est le transcripteur qui décidera de la ponctuation, de la structuration de ce qui peut paraître sans structure syntaxique claire, un fragment de discours oral. Cependant, la comparaison entre les différents textes du corpus permettra de voir s'il reste des traces des périodes orales dans les phrases des sermons publiés.

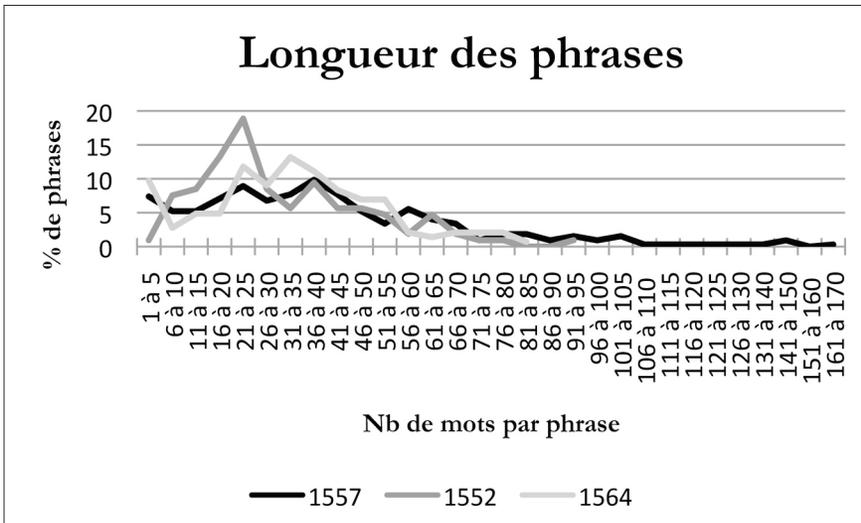
Cette distinction est d'autant plus pertinente que Calvin lui-même y était sensible. Il a toujours beaucoup insisté sur la *concision*, qualité qu'il se reconnaissait et qu'il exigeait des autres (Gilmont, 1997, p. 166-168). Par conséquent, il répugne à laisser publier des sermons pleins de répétitions et de «longs propos». Il préfère faire imprimer «quelque brief commentaire, que de remplir le papier de si longs propoz qu'ils se deduisent en chaire»³⁰

²⁸ A ne pas confondre avec l'écrit oralisé où le texte précède l'oralisation.

²⁹ Comme les transcriptions des entretiens dans la presse écrite (Adam, 2005, p. 140), ou, ici les sermons.

³⁰ Remarquons que les éditeurs craignaient plutôt les sentences [trop] concises du genre oral.

(*Commentaires sur les psaumes*, cité d'après Gilmont 1997, p. 111). Il ne s'agit pas selon moi de la longueur totale du texte, déterminée par le temps à disposition pour le sermon, en général environ 1 heure, mais précisément de la longueur des *phrases*³¹. Les sermons transcrits par Raguénier comportent en effet de très longues *périodes*, propres à un discours oral improvisé. En effet, si on compte le nombre de mots par phrase³² dans nos trois textes, on arrive à la répartition suivante :



On constate que le texte le plus proche de l'oral (1557) contient moins de phrases courtes (entre 10 et 50 mots) que les deux autres extraits, mais plus de phrases longues, voire très longues (une phrase compte 167 mots !). Dans le texte des *Quatre sermons* revu par Calvin (1552), on trouve beaucoup de phrases d'environ 25 mots, qui correspondent probablement à la coupure par l'auteur d'une longue période de l'oral en deux ou trois phrases. Par contre, dans le texte des *Commentaires* (1564), on trouve la plupart des phrases entre 20 et 60 mots, ce qui pourrait bien correspondre à la « concision » chère au Réformateur. Il me semble qu'on peut affirmer sur la base de ce comptage que la très grande longueur des phrases, surtout si elles comportent de nom-

³¹ Voir à ce propos Skupien (2009, p. 139-160 et p. 271-340).

³² La *Phrase* étant comprise comme une séquence qui commence par une majuscule et se termine par un point ou un point d'interrogation.

breuses répétitions³³, est propre au style oral, en est une véritable marque, dont Calvin s'empressera de se débarrasser en retravaillant ses textes, comme le montre la courbe de 1552. Ces longues séquences ne sont pas solidement charpentées, subordonnées et complexes, mais elles sont constituées de propositions paratactiques, accumulées ou simplement coordonnées, dans le but d'expliquer une notion. Par exemple,

Le Seigneur nostre Dieu, dit-il, n'a point contracté avec nos Peres: c'est-à-dire, il n'a point seulement voulu avoir nos Peres pour son peuple, il ne s'est point astraint a eux, tellement que sa Loy ne servit sinon pour quarante ou cinquante ans, mais il a contracté une alliance avec nous aussi bien, & avec ceux qui n'estoyent point nais, quand la Loy fut publiee. (p. 15)

Les intuitions des éditeurs à propos de phrases courtes et interrompues ne se vérifient donc pas. Je pense cependant qu'elles faisaient référence au style paratactique fait d'accumulation de propositions courtes juxtaposées, par opposition aux phrases charpentées et structurées du style cicéronien.

Structurateurs discursifs

Outre la structuration thématique dictée par l'avancée du commentaire biblique, d'un verset à l'autre, on trouve dans le texte retranscrit de 1557 des marqueurs de structuration du discours, sous forme de questions rhétoriques, répétées pour faire avancer les explications, dans une «rhétorique délibérative» (Soler, 2001, p. 416).*7 Pourquoi? 6 Et pourquoi? 2 Et pourquoi cela / pourquoi est-ce? A cela s'ajoute 9 occurrences, à l'intérieur de phrases plus longues du marqueur discursif «voilà pourquoi» qui annonce la réponse aux Et pourquoi structurants. Comme ces questions rhétoriques sont totalement absentes des textes de 1552 et 1564, on peut y voir une sorte d'expression paratactique de liens logiques de cause, perçue comme propre à l'oral. Dans les textes écrits directement par Calvin, on trouve dans des contextes semblables des exemples de subordination complexe. Dans les exemples ci-dessous, en 1557, la cause n'est pas exprimée directement, mais son expression est retardée par Et pourquoi?, comme pour attirer l'attention des fidèles. A l'écrit (1564), on n'a plus qu'un deux-points suivi du marqueur de causalité pource.*

³³ A ne pas confondre avec les périodes cicéroniennes de style sublime, d'autant plus que Calvin s'adresse à des gens simples, dans un style simple qui, justement, n'était pas digne d'une publication selon lui. Voir Skupien 2009, p. 149.

1557: ainsi les payens ont eu leurs superstitions diverses, car chacun s'en est forgé a sa porte : & cependant le Dieu vivant a este delaisé de tous. Et pourquoy? pource qu'il n'avoit point fait la grace a tout le monde de se declarer a eux. (p. 24)

1564: Ainsi d'attribuer quelque image à Dieu, c'est desja de soy une impieté: pource que par tels desguisemens sa majesté est contrefaite, & on le forge tout autre qu'il n'est. (p. 234)

Ainsi, si on ne peut pas dire que la rhétorique délibératoire soit strictement réservée à l'oral, sa présence, de préférence à la structure complexe de l'hypotaxe, est caractéristique d'un genre qui tient compte des réactions du public et de l'évolution de son attention.

De même, on trouve dans les *Sermons* de 1557 de nombreuses récapitulations provisoires, comme «Voilà ce que nous avons à retenir»... (7 occurrences).

Conclusion

D'après les éléments relevés ici, on peut dire que les marques de l'oral dans ces textes sont des marques de connivence³⁴ et de proximité entre le prédicateur et les fidèles. Si Calvin parle parfois à la place de Dieu, il se situe lui-même, en tant que chrétien, parmi les auditeurs, comme en témoigne l'utilisation du *nous*, constitutif de la communauté. En outre, la proximité du pasteur avec son troupeau se traduit par des répétitions, des phrases peu structurées qui construisent le sens par accumulation, des questions rhétoriques et des marques de récapitulation qui attirent l'attention de l'auditeur. Ces marques de proximité vont disparaître lors du passage à l'écrit contrôlé par l'auteur, dans sa conscience aiguë de la nécessaire adaptation des discours aux destinataires, aux genres et aux codes.

Bibliographie

Sources

CALVIN, Jean, *Quatre sermons de M. Jehan Calvin, traictans des matieres fort utiles pour nostre temps*. Genève, Robert Estienne, 1552.

Sermons de M. Jehan Calvin sur les dix commandemens de la Loy, donnee de Dieu par Moysse, autrement appelez le Décalogue: recueillis sur le champ et mot a mot de ses predications, lors qu'il preschoit le Deuteronomie, sans que depuis y ait este rien adjouté ne diminué. Geneve, Conrad Badius, 1557.

³⁴ A propos de ce terme, voir la conclusion d'Isabelle Garnier (2005, p. 349).

Sermons de Jean Calvin sur les deux Epistres S.Paul a Timothee, & sur l'Epistre a Tite, Genève, Conrad Badius, 1561.

Sermons de M. Jean Calvin sur le livre de JOB. Recueillis fidelement de sa bouche selon qu'il les preschoit. Genève, Jean de Laon, 1563.

Commentaires de M. Jean Calvin, sur les cinq livres de Moyse. Genève, François Estienne, 1564.

Sermons de M. Jean Calvin sur le V. livre de Moyse nommé Deuteronomie, recueillis fidelement de mot à mot, selon qu'il les preschoit publiquement. Avec une preface des Ministres de l'Eglise de Geneve, & un advertissement fait par les Diacres. Genève, Thomas Courteau, 1567.

Etudes

ADAM, Jean-Michel, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris, A. Colin, 2005.

ENGAMMARE, Max, «D'une forme l'autre: commentaires et sermons de Calvin sur la Genèse», in: SELDERHUIS, H. J. (ed.), *Calvinus praeceptor Ecclesiae*, THR 388, Genève, Droz, 2004, p. 107-137.

GAGNEBIN, Bernard, «L'histoire des manuscrits des sermons de Calvin», *Supplementa Calviniana, Sermons inédits*, vol. II, Esaïe 13-29, publiés par Georges Barrois, Neukirchener Verlag, 1961.

GILMONT, Jean-François, *Les sermons de Calvin: de l'oral à l'imprimé*, BSHPF, t. 141, 1995, p. 145-162.

– *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève, Droz, 1997.

KOCH, Peter / ŒSTERREICHER, Wulf, «Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache / Langage parlé et langage écrit», in: HOLTUS, G. / METZELTIN, M. / SCHMITT, C. (ed.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, vol. 1.2, Tübingen, Niemeyer, 2001, p. 584-627.

LUZZATI, Daniel, «Analyse périodique du discours», *Langue française* 65 (1985), p. 62-73.

MAINGUENEAU, Dominique, «Le sermon: contraintes génériques et positionnement», *Langage et société* n°130 (2009/4), p. 37-59.

MILLET, Olivier, *Calvin et la dynamique de la Parole*, Paris, Slatkine, 1992.

SKUPIEN DEKENS, Carine, «La situation linguistique en Suisse romande au moment de la Réforme: L'exemple de Neuchâtel», in: PETRIS, L. / KAMBER, A. / SKUPIEN DEKENS, C. / GENDRE, A. (ed.), «*Des mots rayonnants, des mots de lumière*». *Mélanges Philippe Terrier*, Genève, Droz, 2013, p. 263-275.

– *Traduire pour le peuple de Dieu. La syntaxe de la phrase française dans la traduction de la Bible par Sébastien Castellion, Bâle, 1555*. Genève, Droz, 2009.

STAUFFER, Richard, *Interprètes de la Bible, études sur les Réformateurs du XVI^e siècle*, Paris, Beauchesne, 1980.

Par ma fé, por c'tu d'jor la,
L'é permis d'son pou grisâ;
Tot bordjet de Neûchâtet
Ame bin lo vin claret;

Les élèves d'Andres Kristol, dialectologue, toponymiste et historien de la langue française, lui rendent hommage par le présent volume à l'occasion de son départ à la retraite. Directeur du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel de 1993 à 2014 ainsi que co-rédacteur de la prestigieuse revue internationale *Vox Romanica*, il est à l'origine de nombreux projets de recherches et de nouvelles vocations. Attaché à la méticulosité de la philologie comme à l'enquête de terrain, il analyse toute pratique linguistique dans l'optique globale de la variation. Aussi éclectiques que les domaines d'intérêts du Professeur Kristol, ces études écrites en son honneur lui sont offertes par ses anciens étudiants et collègues disséminés de par la Romania.

ISBN: 978-2-600-019316

